

# Accueils périscolaires

Organisés au sein de l'école, sous la surveillance du personnel communal, l'accueil du matin et du soir est un temps libre pour votre enfant, favorisant le jeu avec ses camarades en toute sécurité.

## Les horaires

Les lundi, mardi et jeudi et vendredi :

- › **Accueil périscolaire du matin** : 7h30-8h35,
- › **Accueil périscolaire du soir** : 16h45-18h45 .

## Organisation

---

Organisés au sein de l'école, sous la surveillance du personnel communal, l'accueil du matin et du soir est un temps libre pour votre enfant, favorisant le jeu avec ses camarades en toute sécurité.

Si votre enfant reste à l'accueil périscolaire du soir, pensez à prévoir son goûter.

## Modalités d'inscription

**L'inscription à l'accueil périscolaire est AUTOMATIQUE**, et sans autre formalité à effectuer de votre part, dès lors que vous inscrivez votre ou vos enfant(s) à l'école primaire. [🔗](#)

## Réservation



**Pour signaler sa présence aux accueils l'enfant ou le parent doit badger chaque matin à l'aide de sa carte « Bamboo ».**

- › sur le logo « **rond** » pour l'**accueil du matin**,
- › sur le logo « **triangle** » pour l'**accueil du soir**.

*La procédure est exactement identique à celle de la restauration.* [🔗](#)

## Tarifs 2024/2025

- › Forfait : 2,00 € par enfant de Gradignan.
- › Forfait : 2,50 € par enfant hors commune.


# CONTACT


PÔLE VIE LOCALE

## **SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

Hôtel de Ville - Atrium  
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756521

 Courriel

ville de **gradignan**



### **MAIRIE DE GRADIGNAN**

Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan cedex

Téléphone :  
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :  
» le lundi de 13h à 19h  
» du mardi au vendredi de 8h à 16h  
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)